

Matière grasse du lait de consommation produit en Finlande et en Suède: prolongation de la dérogation au 31 décembre 2003

1999/0179(CNS) - 14/12/1999 - Acte final

OBJECTIF : prolonger de 4 ans les mesures transitoires pour ce qui concerne la teneur minimale en matière grasse du lait destiné à la consommation humaine en Finlande et en Suède. **MESURE DE LA COMMUNAUTÉ** : Règlement 2703/1999/CE du Conseil modifiant le règlement 2596/97/CE prolongeant la période prévue à l'article 149, paragraphe 1, de l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. **CONTENU** : afin de tenir compte des difficultés que posait l'application immédiate du régime communautaire relatif au lait de consommation, la Finlande et la Suède ont bénéficié depuis leur adhésion d'une dérogation aux exigences relatives à la teneur en matière grasse de ce lait. Cette dérogation a déjà fait l'objet de plusieurs prorogations, la dernière se terminant le 31.12.1999. Compte tenu de la persistance des difficultés qui ont nécessité cette dérogation, le présent règlement prévoit une nouvelle prorogation de cette échéance de 4 ans (soit jusqu'au 31.12.2003). Afin de mieux suivre l'avancement dans l'application du régime communautaire, il est prévu de procéder à un examen des progrès réalisés par ces deux pays dans l'application dudit régime à mi-parcours (au 31.12.2001). **ENTRÉE EN VIGUEUR** : 01.01.2000.